

VENTE ANNUELLE. TOTALE
MARCHANDISES SECHES,
 AU
PRIX COUTANT,
 POUR ARGENT COMPTANT,
 DEPUIS CETTE DATE
 JUSQU'AU
1er AVRIL.
 WM. LAIRD & Co.
 Québec, 29 Janvier 1855.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.
 LE BATEAU A VAPEUR EN FER LE
RICHELIEU,
 LONGUEUR 130 pieds, largeur entre les baux 17
 pieds; profondeur de cale, 7 pieds, vitesse de 11
 milles à l'heure. On peut le visiter à l'Annapolis de
 P. & Warrington, Québec, et son
 Si n'est pas vendu par vente privée avant le 20
 février, il sera mis à l'enchère publique à Montréal, le
 27 février.
 CAMPBELL & WILLIAMSON.
 29 Janvier 1855.

AVIS.
 TOUS soussignés, faisant commerce sous la raison
 de LOUIS BILLODEAU & Co., domiciliés par le
 présent avis que, suivant acte enregistré le 20 de janvier
 courant, devant A. CHAMBERLAIN, notaire, et son
 confrère, notaires habiles, nous avons substitué Wil-
 liam Laith & Co., de Montréal, à tous nos
 biens. Dites et Edites, en qualité de syndic, au profit
 de nos créanciers; et toutes personnes qui nous sont
 créanciers sont requises de solder entre les mains du
 syndic, qui est seul autorisé à recevoir, et sans qu'il
 nous en produira effet ou décharge sans un reçu de sa
 main ou de celle de ses représentants.
 LOUIS BILLODEAU,
 B. MEGONE.
 Québec, 29 Janvier 1855.

AVIS.
 TOUS ceux qui doivent à la succession vacante de
 feu DAVID SAINTE MARIE, en son vivant
 négociant de St. Anne de la Pointe, en son comté et
 district de Kamouraska, sont priés de payer sans dé-
 lai au soussigné, carcteur d'icelle, à la dite suc-
 cession.
 F. L. MOREAU,
 Curateur.
 St. Anne, 20 Janvier 1855.

AVIS.
 LES soussignés ayant loué les précédentes dernie-
 res occupés par MM. FAUCHET & ELISON,
 ont l'intention de DISPOSER de leur FONDS de MAR-
 CHANDISES SECHES, et du BAIL du MAGASIN
 qu'ils occupent actuellement, ce qui est une occasion
 avantageuse pour quiconque se propose de débiter
 dans les affaires.
 Le fonds est entièrement nouveau et bien assorti.
 TERMES FACILES.
 J. & E. BARROW,
 Rue St-Jean, 27.
 Québec, 29 Janvier 1855.

Pelleries, Pelleries.
 LES soussignés viennent de recevoir leur ASSOR-
 TIMENT de PELLERIES des mieux choisis,
 consistant en
 Peaux de Mouton de Russie,
 Do d'Australie,
 Casques de Mouton de Russie,
 Gants do do,
 Casques d'Australie,
 Casquettes de Drep garnies en Australie,
 Capots do do,
 Peaux de Rat musqué teints,
 Casqu do do,
 Casquettes garnies do do,
 Boss do do,
 Pelures do do,
 Gants do do,
 Moutons etc., do do.
 —Aussi—
 Quelques douzaines de Capots de laine tricottés
 français.
 —ET—
 Leur assortiment de Hardes les plus variés en tous
 genres.
 —DE PLUS—
 60 douzaines d'Hologes autrichiens.
 Ils ont aussi un assortiment de Drap de tous genres
 pour habits d'hiver, de même que Drap de Castor
 noir pour MM. du clergé, Etouffés à soutane, etc. etc.
 MM. HAMEL & FRÈRES.
 Québec, 6 octobre 1854.

VITRES.
 VEANT d'être reçu, par le *Silvan*, et à vendre
 par le soussigné:
 100 boîtes 10 x 8,
 50 do 8 x 7,
 101 do 7 x 6.
VITRES CROWN.
 CHAS. E. LEVEY & Co
 Québec, 4 octobre 1854.

LES SOUSSIGNÉS OFFRENT EN VENTE:
30 QUARTS Raisins de Corinthe,
 29 do Raisins secs de Smyrne,
 Vin d'Andalousie en barriques, quarts et
 octaves,
 Vin de Madère en barriques et quarts,
 Vieux Vin du Rhin, Hattenheim, en caisses
 d'une douzaine chaque,
 Claret, St-Julien, en bouteilles,
 Quelques barriques d'Eau-de-vie de Plantat &
 Co, vendage de 1854.
 Et pour clerc des consignations:
 23 caisses Savon de Windsor,
 25 paniers Bouchons,
 Huile d'olive en jarres et petits barils,
 Un assortiment de Peintures et couleurs seches.
 RYAN, BROTHERS & Co.
 Québec, 10 Janvier 1855.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE.
 Québec, 29 Décembre, 1154.
AUX Censitaires, Locataires et autres, possédant des propriétés en vertu de Lettres Patentes, dans le Domaine de la Couronne.
 Vu que des arriérés considérables se sont accumulés par la négligence des personnes qui doivent actuellement des arriérés de cens et rentes, loas et rentes, ventes sur constats, terrain de grève et en cas profonds, à acquitter régulièrement, Avis est par le présent donné, qu'à défaut d'un prompt règlement de ces arriérés, il sera pris des mesures légales pour le recouvrement d'iceux, sans distinction de personnes et sans autre avis à cet égard.
 Nul paiement de cens et rentes, loas et rentes, ventes, constats, ventes de terrain de grève ou en cas profonds (au denier pour commutation de tenure, (au capital ou intérêt) dans le Domaine de la Couronne, ou étant le capital de deniers dus pour commutation de tenure dans les lieux appartenant au chefvint Grève des Résultants dans le District de Québec, ne sera reconnu par ce Département, si les montants respectifs ne sont déposés par le débiteur dans la Branche de la Banque du Haut Canada à Québec, ou dans toute autre Banque actuellement ou plus tard autorisée à recevoir en dépôt les deniers publics; un des reçus en duplicata de ce dépôt devra être de suite transmis à ce Département par l'Intermédiaire de l'Inspecteur Général du Domaine de la Couronne de l'Agriote de la Rue Saint-Jean, leur FONDS D'ÉTAPE et de PASTABLE de

AVIS IMPORTANT.
 LES soussignés prennent la liberté d'informer leurs pratiques et le public qu'en conséquence d'une interruption causée dans leur COMMERCE D'AUTOMNE par les Travaux d'Agriote de la Rue Saint-Jean, leur FONDS D'ÉTAPE et de PASTABLE de

Marchandises Seches
 est plus considérable que d'ordinaire; et les desirant acheter appellent l'attention sur ce fait qu'ils se sont dédiés à le

VENDE
 EN TOTALITÉ, A UNE GRANDE REDUC-
 TION DES PRIX COURANTS.
 Le FONDUS a été choisi avec soin et il n'y a pas un égal dans la cité pour la variété aussi que pour l'étendue.
 LES EFFETS portent tous des MARQUES LISIBLES, et l'on est à même de voir au magasin sans les avoir mesurés, NOTAMMENT DES DÉTACHÉS DE 10 A 25 PAR CENT.
 Comme les soussignés n'affirment jamais ce qu'ils ne peuvent pas, ils espèrent que cet avertissement ne sera point envisagé du même oeil que les autres leures que l'on imprime trop fréquemment, et ils prient ceux qui voudraient acheter, de VISITER et D'EXAMINER AVANT D'ACHETER ALLEZUS.
 J. & E. MORGAN.
 Québec, 15 décembre 1854.

LES SOUSSIGNÉS ONT A VENDRE:
 UN grand assortiment de Fer pour constructions navales,
 Cuivre jaune en chevilles et feuilles,
 Canevans, numéros assortis,
 Valées rotors,
 Cordages et Agrès, grossiers assortis,
 Ancres, Chânes,
 Plaques à bouilloires, Rivets et Fer à rivets,
 Fer blanc et Toile du Canada assortis,
 Chevilles, longueurs et grossiers assortis.
 WALKER & BERRY.
 Québec, 27 Dec. 1854.

A VENDRE
 A LA
LIBRAIRIE CANADIENNE:
ALPHABET ILLUSTRÉ,
 80 VIGNETTES ET LETTRES ORNÉES.
FABLES DE LA FONTAINE,
 ÉDITION ILLUSTRÉE.
FLEURS DE LA POÉSIE FRANÇAISE
 depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, avec une notice sur chaque poète par M. L'ABBÉ RAMON.
 E. R. FRÉCHETTE,
 13, rue La Montagne, Basse-Ville.
 Québec, 8 Janvier 1855.

A LOUER,
 PAR LE SOUSSIGNÉ:
LES MAGASINS ET QUAI qu'il occupe depuis
 plusieurs années, situés dans la rue Saint-Paul,
 pour une ou quatre années. Possession donnée im-
 médiatement si on le désire.
 F. BUTEAU.
 Québec, 10 Janvier 1855.
 N. B.—Il disposera de son fonds de commerce im-
 médiatement, à une grande réduction sur le prix
 courant.
 F. B.

Formulaire de Prières,
 doré sur tranche avec couvert
 frappé,
 en gros caractères;
 Manuel du chrétien,
 de pieux ecclésiastiques,
 de la pieuse pensionnaire,
 Heures nouvelles,
 Combat spirituel,
 Imitation de Jésus-Christ,
 de la Sainte Vierge,
 Introduction à la vie dévote,
 Vie des Saints,
 Visites au Saint Sacrement,
 Délices des âmes pieuses,
 Réflexions sur les évangiles,
 Dévotion à la Ste. Vierge,
 Le mois de Marie au pied de la croix.
 Le Seigneur est mon partage,
 Le Grand Jour approche,
 Lectures du matin,
 Jeux révélés à l'enfance,
 Horloge de la Passion,
 L'âme pieuse avec Dieu,
 Une journée consacrée à Marie,
 Marie au pied de la croix,
 A Jésus crucifié,
 L'âme élevée à Dieu,
 L'âme unie à Jésus-Christ dans le très saint sacrement
 de l'eucharistie,
 Les Gloires de Marie,
 Je vous salue le plus,
 Traité de la paix intérieure,
 de l'existence de Dieu,
 La vraie et solide piété,
 Lettres pieuses,
 Vie de Saint François-Xavier.

LIVRES CLASSIQUES A L'USAGE DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
 PAR F. P. B.
 Approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique.
 Abrégé d'Histoire Sainte et d'Histoire de France, ou Extrait du Cours Complet d'Histoire,
 Cours d'Écriture, d'après les auteurs les plus distingués,
 Dictionnaire et Corrigé des Exercices Orthographiques, Accompagné d'Analyses Grammaticales,
 Dictionnaire de Langue Française,
 Exercices Orthographiques mis en rapport avec la grammaire française, première et deuxième parties,
 Géographie Commerciale et Historique, contenant un Précis d'Astronomie,
 Lectures Instructives et Amusantes sur diverses inventions et découvertes; choix gradué d'écritures, gravé sur cuivre,
 Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu, Syllabaire des Ecoles Chrétiennes et Règlement pour les enfants qui les fréquentent.

LIVRES CLASSIQUES A L'USAGE DES MAISONS D'ÉDUCATION.
 Abrégé de l'Histoire Sainte, par demande et pa-
 réponses,
 Alphabet chrétien, à l'usage des Ecoles Chrétiennes,
 Bible d'Éloignement, à l'usage des Ecoles,
 Catéchisme Historique, abrégé,
 Épîtres et Évangiles, à l'usage des Ecoles Chrétiennes,
 Grammaire française, par L'abbé de Launoy,
 Histoire de la Religion, par L'abbé de Launoy,
 Histoire de l'Église, par L'abbé de Launoy,
 Morale en Action, ou Choix d'anecdotes instructives,
 Pensées de David, à l'usage des Ecoles Chrétiennes,
 Histoire Ancienne, Histoire Romaine,
 Histoire du Canada.

—Aussi—
 Les livres les plus beaux dans les écoles ou l'on enseigne un cours d'anglais.
IMAGERIE.
 Image en or et en couleur de toutes sortes et de toutes dimensions,
 " " en dentelle,
 " " dorée,
 " sur papier glacé de diverses couleurs,
 " sur toile.
—Aussi—
 Quelques feuilles de fleurs en or et en couleur, repré-
 sentant les emblèmes de toutes les sectes chré-
 tiennes.

PAPIETERIE FRANÇAISE
 Quelques centaines de Rame de Papier à lettres,
 Papier à note,
 " de factisale,
 Enveloppes,
 " de Dentil,
 Papier de Dentil à lettre,
 " à note,
 Quelques douzaines de boîte de pain à cacheter, en or, et en argent.
ENCRE.
 Encre noir, rouge, bleue, en flacons de différentes grandeurs, manufacturée par Couper & Co.
CANIFS.
 Les meilleurs Canifs de la manufacture de Rodgers et fils.
STATUES.
 Un certain nombre de Statues grandes et petites d'une composition toute nouvelle, et qui se négocient très bien.
 Crucifix,
 " et autres objets, enchassés dans des cadres en cuivre ou en bois précieux, à l'épreuve du feu, de l'humidité et de la poussière.
JEUX.
 Prise de Jérusalem.

CHAPELETS—MÉDAILLES—CROIX
 CHAPELETS en Rocaille, assortis,
 " Fins, "
 " Cailles, "
 " Milleraies blanches, "
 " Émail Roman, "
 " Coco noir, "
 " Fruits de coco noir, "
 " d'Os blancs, "
 " Ivoire, "
 " Coross blanc, "
 " Palmier, "
 " Coco olive noir, "
 " " noir.
 CHAPELETS montés en argent, en corail et en coco, rouge, blanc et bleu.
 CROIX argentées et dorées.
MÉDAILLES
 " Miranlenses,
 " à Saint-Joseph,
 " à Saint-Antoine de Padoue,
 " en relief, assorties.
MÉDAILLONS d'argent,
 " à cercle double d'or.
ŒUFS en Coco noir damasquiné,
 " sculpté,
 " Palissandre,
 " —Aussi—
 Quelques douzaines d'Écriseurs, en Étain fin et en verre de diverses couleurs.
 Québec, 15 Janvier 1855.

LIBRAIRIE CANADIENNE:
 LIVRES D'OFFICES.
 Nouveau Psaume Romain illustré, doré sur tranche orné d'un riche encadrement et couvert en velours, avec coins et agrafes dorés et argentés,
 Psaume Romain, (Édition Perle),
 Grand Psaume Romain, (Texte latin),
 Nouveau Psaume Romain (Tres-complet),
 Psaume Romain en Gros Caractères,
 Quinzième de Psaume,
 Journées du Chrétien,
 Nouveau Petit Psaume,
 Psaumiens des Petit enfants, quelques Heures des congrégations;
 " enfants;
 Chemin de la croix;
 Tableaux de la messe.
LIVRES DE PRIÈRES ET DE PIÉTÉ.
 Recueil de Prières,
 " doré sur tranche, couvert en velours, avec coins et agrafes dorés et argentés,
 BATEAU rue Saint-Paul.

McDONALD & LOGANS, fabricant de papier
 tapissier, etc., ci-devant la propriété de Fra.
 Bateau rue Saint-Paul.

NOUVELLES D'ORIENT.
COMBATS DEVANT SEBASTOPOL.—Le *Courrier de Marseille* a reçu du camp devant Sébastopol la correspondance suivante:
 " Dimanche vers huit heures et demi du soir, la nuit était très obscure et très orageuse, le vent soufflant en véritable ouragan, l'ennemi, en forces assez imposantes, sortit de Sébastopol par la batterie du Jardin, qui est vis-à-vis les ouvrages les plus avancés des français. Favorisés par une affreuse obscurité, les russes ont pu s'approcher à une quarantaine de mètres des batteries françaises. L'alarme était donnée immédiatement; mais, avant que nos troupes fussent préparées, les russes sont arrivés sur elles, et quelques-uns ont même escaladé les parapets des batteries.
 " La surprise, cependant, n'a été que momentanée. Ceux des russes qui avaient réussi à entrer dans nos ouvrages ont été tués; et les français, au nombre de 7 à 800, sont tombés sur l'ennemi à la baïonnette. Les russes, épouvantés par l'élan de nos soldats, ont fui à toutes jambes, laissant derrière eux plusieurs centaines d'hommes tués ou faits prisonniers. Les français les ont poursuivis presque jusqu'aux murs de la ville. Tous les forts ont ouvert leurs feux pour protéger la retraite, mais les français, parfaitement disposés dans les accidents du terrain, n'ont pas été atteints.
 " Vers une heure du matin, de forts détachements d'infanterie russe faisaient une seconde sortie dans le but de déloger les français des positions où ils étaient embusqués. A leur approche, ce qui se retirait dans le plus grand silence, se sont dispersés dans des ruines non loin de leur emplacement. Les russes s'avancent, et ne trouvant plus nos soldats, les croyaient retournés à leur camp, quand tout à coup les français ont ouvert sur eux une fusillade des plus meurtrières. L'ennemi, si cruellement surpris, était forcé de battre en retraite et de rentrer sous la ville dans le plus complet désordre.
 " Dans toutes ces attaques, les français n'ont pas eu plus de cinquante hommes hors de combat, et vers deux heures du matin tout était retiré dans la plus grande tranquillité. La perte des russes doit être de 300 hommes au moins...
 " Les russes ont encore fait une sortie hier au soir contre le camp français; vers neuf heures, 2,000 russes sont sortis de nouveau de la batterie du Jardin, mais trouvant les français prêts à les recevoir, ils ont fait un mouvement comme s'ils avaient l'intention d'attaquer une des batteries anglaises en flanc. Les anglais, étant aussi préparés, l'ennemi a été chassé de son poste et forcé de se retirer en grand désordre.
 " La division de Liprandi n'a pas tout à fait abandonné le voisinage de Balaklava. Une partie est campée à peu près à une lieue de son ancienne position, 25,000 hommes ont pris position un peu au sud, tandis qu'une autre division de 15 à 18,000 hommes s'est fortement retranchée près d'Inkerman. On croit généralement que les russes ont l'intention d'attaquer nos batteries avancées sur ce point. Il est positif que le corps d'armée de Liprandi a reçu des renforts, et que ce général a actuellement plus de 10,000 hommes sous ses ordres. Les anglais ont été renforcés par le 31e régiment, venant de Corfou. Les français ont débarqué 4,000 hommes à Kerzon."

—On lit dans une correspondance particulière de Constantinople, citée par le *Pays*:
 " Quelque chose de décisif se prépare pour la fin du mois; à cette époque, on Sébastopol sera pris, ou les alliés l'évacueront le siège, et tirés avec toutes leurs forces réunies livrer bataille à l'armée russe partout où ils la rencontreront, la chasseront entièrement de la Crimée, établiront solidement un corps d'armée à Pérécop pour fermer l'isthme, et reviendront assiéger Sébastopol, qui, cette fois, quelles que soient ses fortifications, sera obligée de se rendre, étant ainsi isolée par terre et par mer."
 —Le *London Times* publie les extraits suivants d'une lettre écrite par une Sœur de Charité consacrée aux soins des malades dans l'hôpital de Scutari:
 " Je suis heureuse de voir que vous comprenez si bien notre mission. Oui, vous avez raison, remerciez Dieu avec moi de toutes les grâces qu'il a répandues sur nous, et que jamais, jamais l'idée que nous avons fait, nous, quelque chose pour Dieu, ne trouve place dans nos esprits. Je tremble quand j'entend dire que nous avons fait un noble sacrifice. Ah! ce que nous faisons pour Dieu est si peu, comparé à ce que tant d'autres font pour leur pays! Le soldat se soumet à tous les maux avec une noble résignation. On ne peut s'empêcher d'admirer le courage avec lequel nos blessés supportent les plus douloureuses opérations sans pousser un cri. Quelques-uns des blessés sont vraiment affreux; des jambes et des bras emportés, des yeux arrachés de leur orbite, des balles à travers le corps, etc. Nous avons quelques cas de choléra, surtout parmi les prisonniers russes, qui sont dans un bien mauvais état.
 " Je ne sais si vous trouverez l'occasion de nous envoyer quelque chose; il me semble que vous devez l'avoir. En ce cas, et si cela ne vous donne pas trop d'embarras, envoyez-nous, je vous prie, un peu de camphre, c'est un objet d'absolue nécessité dans l'atmosphère que nous respirons; quelques livres d'offices et de prières, à relire commune, pour les soldats, qui nous en demandent sans cesse et à qui nous ne pouvons en donner; des gâteaux au gingembre ou autres biscuits du même genre; des bombons au limon, à l'orange ou à tout autre fruit rafraîchissant; quelques-uns aussi au gingembre ou d'une qualité plus tonique; du vinaigre framboise pour faire des boissons rafraîchissantes. Tout cela nous ferait le plus grand plaisir. N'allez pas en conclure que nous soyons dans la détresse, nous avons ce qu'il nous faut et sommes beaucoup mieux approvisionnés que nous ne devrions nous attendre. Si vous envoyez un paquet, faites-le de façon qu'il n'ait rien à craindre de l'eau, et mettez l'adresse en tres gros caractères; sans cela il pourrait aller en Crimée, ou il serait perdu. Nous sommes ici depuis trois semaines et nous n'avons point à nous plaindre de la fatigue, nous n'avons même pas eu à faire de travail qui nous l'auroit voulu, miss Nightingale n'ayant point encore terminé ses dispositions et arrangements. Comme vous devez bien le penser, nous n'avons pas trouvé ici un hôpital tout installé, mais une caserne turque, rien que les murs, des lits à peine pour recevoir les malheureux blessés qu'on nous apportait, et cela dans un pays, où il n'y a moyen de rien se procurer, ni au nom de la charité, ni pour de l'argent.
 " Le bâtiment où nous sommes formé d'un immense carré dont les galeries ont 1,200 pieds de long dans un sens et 900 dans l'autre. Il est situé

sur une éminence près de la mer. Nous apercevons à quelque distance un autre hôpital beaucoup plus grand que le nôtre et occupé également par les anglais. Le nombre des morts pour les deux hôpitaux est en moyenne de dix à quatorze par jour. Le ministre protestant en entera la moitié et l'autre moitié catholique, les autres. La plupart des soldats sont catholiques, et nos prêtres ont, Dieu merci! toute liberté de les visiter, dans quelque partie de l'hôpital qu'ils se trouvent. Tout le monde nous traite avec égards et avec la plus grande bonté; les soldats sont, dans leurs rapports avec nous, respectueux, pleins de réserve et de délicatesse; les médecins nous regardant un peu froidement le premier jour, ils étaient paisibles le second, maintenant ils sont aimables; les gardiens semblent prendre plaisir à nous obligez; en un mot, tout le monde nous traite bien. Il n'y a pas jusqu'aux pueces et autres vilaines bêtes de la même famille (vous ne sauriez vous figurer à quel point elles pullulent dans ce pays et comme l'espèce y prospère) qui n'aient voulu, sans perdre de temps, faire avec nous plus intime connaissance. Les chiens eux-mêmes, qui sont d'une espèce à demi-sauvage, viennent la nuit par groupes nous régaler d'un concert de jappements et de hurlements qui, Dieu merci! ne nous empêchent pas toujours de dormir d'un bon sommeil. Nous pouvons entendre la masse tous les jours dans la chambre de l'Amirauté. Le dimanche, la police se célèbre à l'extérieur d'un long cortège, afin que les soldats qui ne sont pas blessés puissent y assister. Le premier dimanche, il y en avait environ trois cents. Nous sommes placés des deux côtés de la table qui sert d'autel; nos pieds se posent derrière nous, au milieu des mosquées, des bonnettes, etc.; les soldats remplissent le milieu de la galerie.
 " Mes regards s'arrêtent souvent sur une mosquée qui s'élève en face de nous et qui semble plus faite pour servir de tabernacle au Sauveur du monde qu'à cet imposteur de Mahomet. Mais éloignons ces idées. Nous sommes trop heureux d'avoir été choisis pour servir les pauvres de Jésus; ce n'est pas sans une certaine consolation que nous levons et pansons leurs plaies; il semble que ce soient les blessures de notre divin Maître lui-même que nous pansons. Oh! je ne changerai pas moi-même contre celui de la plus heureuse personne qui soit au monde."

—Une lettre écrite du camp devant Sébastopol, et publiée par le *Gazette Universelle Allemande*, rapporte l'anecdote suivante:
 " Vers la fin de novembre, les avant-postes français, aux abords du fort de la Quarantaine, remarquèrent un mouvement particulier dans la garnison russe, et l'on pensa que les russes avaient reçu des renforts. On tenta cependant à s'assurer du fait, et dans ce but on résolut de prendre une vedette russe pour avoir d'elle des renseignements plus précis. Mais ce n'était pas chose facile; les vedettes russes sont très prudentes et très rusées. Pendant plusieurs nuits consécutives, les français tentèrent d'opérer cette capture, mais ce fut toutjours inutilement, et chaque fois ils jetèrent l'alarme dans toute la ligne des avant-postes ennemis.
 " Un zouave se chargea de fournir la vedette demandée. Pendant une nuit sombre et pluvieuse, une vedette russe entendit un bruit léger dans les broussailles. Elle cria: Qui vive! Mais c'est le grognement d'un porc qui lui répondit. Le bon russe s'ingénua à savoir d'où peut venir cet animal à la chair appétissante. « Ah! se dit-il, il a échappé à l'ennemi, et il vient se rendre à nos estomacs affamés. Il ne faut pas que les officiers s'en doutent, autrement ils nous enlèveraient le morceau."
 " Le rusé Moscovite se met donc à imiter le grognement du porc afin d'attirer celui qu'il a entendu; l'animal s'approche, en effet, et le russe jette son fusil pour le saisir; mais le prétendu quadrupède s'élança, comme une panthère, d'un bond sur la vedette, la terrassa et la bâillonna. En même temps un petit coup de sifflet fait apparaître cinq zouaves qui emportent le malheureux russe. Le quadrupède était un zouave qui avait endossé la peau de l'animal."

L'AUTRICHE ET LA RUSSIE.
 Tout semble confirmer la résolution prise par le jeune empereur François Joseph d'en finir avec la Russie, si elle n'accepte point ses dernières propositions. Son ambition, soit conviction, soit amour-propre, il se prépare évidemment à tirer l'épée. Il se fait entre les cours de Vienne et de Paris des échanges de cordons qui n'avaient point eu lieu depuis la création de l'ordre de la Légion d'Honneur. Cet ordre ayant été fondé par Napoléon le lendemain de la bataille d'Austerlitz, le peuple autrichien voyait un souvenir humiliant pour lui, et comme le gouvernement de jallait avoir supprimé tous les autres ordres existant sous la Restauration, aucun échange de décorations n'avait pu se faire entre l'Autriche et la France, durant tout le règne de Louis Philippe. Mais François Joseph a rompu avec ces susceptibilités de l'amour-propre national. Il fait observer que les plus vaillants généraux du roi de Prusse portaient l'ordre de Marie-Thérèse, créé pour perpétuer la victoire remportée en 1757, à Solliu, par les Autrichiens sur les Prussiens, et il a accepté le grand cordon de la Légion d'Honneur envoyé par l'empereur des Français, qui avait provoqué à cet échange en offrant, le premier, à Napoléon III, le grand cordon de Saint-Etienne. Et, ce qui n'a pas causé une sensation moins vive à la cour de Vienne, c'est que l'empereur François Joseph va faire briller sur sa poitrine l'étoile de la Légion d'Honneur, au moment où il vient de déposer la croix de St-Georges, que le czar Nicolas lui avait envoyée, en 1849, après la bataille de Oelf, dans laquelle le jeune empereur avait fait très bonne figure contre les insurgés Hongrois. Il tenait beaucoup à cette décoration reçue par lui sur le champ de bataille.
 Ce sont là de petits faits, mais qui ont une grande signification dans les habitudes des cours, et ils n'indiquent pas moins les résolutions du cabinet de Vienne que la marche de ses troupes vers les frontières.
 Pour relever le moral des soldats anglais et sauver les officiers des balles russes qui vont les choisir de préférence, deux idées se sont produites récemment dans la presse de Londres. La première consiste dans l'établissement d'un ordre de la Légion d'Honneur, à l'instar du nôtre, et la seconde dans l'assimilation de l'uniforme des officiers à celui des soldats, comme cela se pratique dans l'armée russe. La création d'un ordre militaire de la Légion d'Honneur opérerait une révolution dans l'armée anglaise, en la démocratisant. Ce serait le courage mis de pair avec la fortune et la naissance, qui jusqu'à présent donnait, seules, droit à des grades qui s'héritaient. L'armée britannique se rapprocherait ainsi de l'armée française, qu'elle apprend à imiter en apprenant à l'admirer. Mais le même rapprochement d'idées et de sentiments

compliments de l'amiral russe, dans laquelle on lisait, dit-on, le passage suivant: "l'amiral russe se souvient avec plaisir du temps de ses relations avec sir Edmund Lyons et regrette d'avoir passé si longtemps sans le voir jusqu'au jour où il est venu bien près sur l'Agamemnon."
 On lit encore dans le *Times*:
 " Depuis quelque temps, le gouvernement russe a fait construire à travers les bas-fonds de la mer Parthide une nouvelle grande route militaire conduisant en Crimée, beaucoup meilleure que le passage Pérécop, et la chose s'est faite à l'insu des puissances occidentales. Maintenant les troupes peuvent venir et aller en Crimée par cette nouvelle route militaire et y entrer à quelques milles au nord de Kafka. La route est terminée; elle rend les communications de la Russie avec la Crimée plus faciles. Pour des troupes venant d'Odessa, Pérécop serait plus convenable; mais pour les renforts tirés du sud-est de l'empire et du pays des Cosaques, la route à travers les bas-fonds est préférable. Dans ce cas, la distance entre Simféropol et l'intérieur serait fort abrégée, et il ne serait pas étonnant que l'on se fut récemment prévalé des deux routes, désirant surprendre les alliés par la présence de forces écrasantes. De reste, cette découverte prouve que les Russes s'étaient préparés aux éventualités d'une guerre en Crimée."

—Le *Times* du 12 Janvier annonce que l'Amirauté a fait savoir au secrétaire du Lloyd et au commerce en général, que les gouvernements anglais et français avaient décidé d'étendre le blocus des bouches du Danube à tous les ports de la Mer-Noire et de la mer d'Azoff qui sont encore en la possession de l'ennemi. On ajoute que ce blocus commencera d'être mis en vigueur le 1er février prochain et continuera après cette époque. Le *Times* espère que les opérations se feront avec plus de précision et d'énergie. Le moment est venu de l'appeler un coup décisif, et il a la plus grande confiance dans la vigueur de sir Edmund Lyons et de l'amiral Bruat.

DÉPART DE LA GARDE IMPÉRIALE POUR LA CRIMÉE.
 On lit dans le *Moniteur*, sous la date du 9 Janvier:
 " Aujourd'hui à midi, l'empereur, suivi de ministres de la guerre, des généraux Regnaud de St-Jean d'Angely, Rollin de Cotté et Mellinet, a passé en revue, dans la cour d'honneur des Tuileries, les détachements de la garde impériale désignés pour rejoindre en Crimée l'armée d'Orient, et dont le départ doit avoir lieu le 19 et le 20 Janvier.
 " Ces troupes, sous le commandement du général Ulrich, se composent d'une compagnie de sapeurs du génie, de détachements des 1er et 2e régiments de voltigeurs, d'un demi-bataillon des chasseurs à pied et de deux batteries d'artillerie à cheval.
 " L'infanterie était en bataille sur trois lignes, ayant derrière elle l'artillerie.
 " S. M., après avoir passé devant le front de la troupe, s'est placée près du pavillon de l'Horloge, où les bataillons ont été formés en carré. L'empereur s'est avancé au centre et a prononcé l'allocution suivante d'une voix ferme et chaleureuse:
 " Soldats,
 " Le peuple français, par sa souveraine volonté, a ressuscité bien des choses qui un croyait mortes à jamais, et aujourd'hui l'empire est reconstruit. D'immenses alliances existent avec nos anciens ennemis. Le drapeau de la France flotte avec honneur sur ces rives lointaines où le vol audacieux de nos aigles n'eût pas encore parvenu. La garde impériale, représentation héroïque de la gloire et de l'honneur militaires, est ici devant moi, entourant l'empereur ainsi qu'autrefois, portant le même uniforme, le même drapeau et ayant maintes fois dans le cœur les mêmes sentiments de dévouement à la patrie. Revenez donc ces drapeaux, qui vous conduiront à la victoire comme ils y ont conduit vos pères, comme ils viennent d'y conduire vos camarades. Allez prendre votre part de ce qui reste encore de dangers à surmonter et de gloire à rem-

porter. Le drapeau de la France flotte avec honneur sur ces rives lointaines où le vol audacieux de nos aigles n'eût pas encore parvenu. La garde impériale, représentation héroïque de la gloire et de l'honneur militaires, est ici devant moi, entourant l'empereur ainsi qu'autrefois, portant le même uniforme, le même drapeau et ayant maintes fois dans le cœur les mêmes sentiments de dévouement à la patrie. Revenez donc ces drapeaux, qui vous conduiront à la victoire comme ils y ont conduit vos pères, comme ils viennent d'y conduire vos camarades. Allez prendre votre part de ce qui reste encore de dangers à surmonter et de gloire à rem-

porter. Le drapeau de la France flotte avec honneur sur ces rives lointaines où le vol audacieux de nos aigles n'eût pas encore parvenu. La garde impériale, représentation héroïque de la gloire et de l'honneur militaires, est ici devant moi, entourant l'empereur ainsi qu'autrefois, portant le même uniforme, le même drapeau et ayant maintes fois dans le cœur les mêmes sentiments de dévouement à la patrie. Revenez donc ces drapeaux, qui vous conduiront à la victoire comme ils y ont conduit vos pères, comme ils viennent d'y conduire vos camarades. Allez prendre votre part de ce qui reste encore de dangers à surmonter et de gloire à rem-

porter. Le drapeau de la France flotte avec honneur sur ces rives lointaines où le vol audacieux de nos aigles n'eût pas encore parvenu. La garde impériale, représentation héroïque de la gloire et de l'honneur militaires, est ici devant moi, entourant l'empereur ainsi qu'autrefois, portant le même uniforme, le même drapeau et ayant maintes fois dans le cœur les mêmes sentiments de dévouement à la patrie. Revenez donc ces drapeaux, qui vous conduiront à la victoire comme ils y ont conduit vos pères, comme ils viennent d'y conduire vos camarades. Allez prendre votre part de ce qui reste encore de dangers à surmonter et de gloire à rem-

porter. Le drapeau de la France flotte avec honneur sur ces rives lointaines où le vol audacieux de nos aigles n'eût pas encore parvenu. La garde impériale, représentation héroïque de la gloire et de l'honneur militaires, est ici devant moi, entourant l'empereur ainsi qu'autrefois, portant le même uniforme, le même drapeau et ayant maintes fois dans le cœur les mêmes sentiments de dévouement à la patrie. Revenez donc ces drapeaux, qui vous conduiront à la victoire comme ils y ont conduit vos pères, comme ils viennent d'y conduire vos camarades. Allez prendre votre part de ce qui reste encore de dangers à surmonter et de gloire à rem-

porter. Le drapeau de la France flotte avec honneur sur ces rives lointaines où le vol audacieux de nos aigles n'eût pas encore parvenu. La garde impériale, représentation héroïque de la gloire et de l'honneur militaires, est ici devant moi, entourant l'empereur ainsi qu'autrefois, portant le même uniforme, le même drapeau et ayant maintes fois dans le cœur les mêmes sentiments de dévouement à la patrie. Revenez donc ces drapeaux, qui vous conduiront à la victoire comme ils y ont conduit vos pères, comme ils viennent d'y conduire vos camarades. Allez prendre votre part de ce qui reste encore de dangers à surmonter et de gloire à rem-

aura posées par la dissolution de l'épavelette à commandement. Un officier français croirait...

ANNONCES NOUVELLES.

Bureau de l'Inspecteur-Général.—R. S. M. Bouslette. Lettres non réclamées. Dissolution.—John Anderson, Geo. Bailton. Avis public.—John Anderson.

ENCAN.

Pour les Assureurs.—A. J. Maxham.

QUEBEC.

VENDREDI 16 FÉVRIER 1855.

Les feuilles très loyales qui, à l'instar du Pays et de son allié le Montreal Herald, veulent exploiter...

Mais, nous ne saurions nous lasser de le dire, ce débat lui-même à propos de torysme, dans les conditions qu'on lui a faites, est absurde dans sa cause...

C'est certes exacts de la question déconcertent le Pays; aussi cherche-t-il constamment à les éluder en prenant, par exemple, pour point de départ M. Cauchon...

Et le Canadien qui a tenu écart et terre, pendant trois années de sa vie, pour égarer le regard de Montmorency et ses doctrines...

Mais, M. le Canadien, que signifie cette adhésion passée en présence des faits qui sont à la connaissance de tout le monde? En promettant un appui général à la coalition de septembre...

En vérité nous ne connaissons rien de plus dégradant pour le journalisme que ces revirements subits d'opinion, surtout quand ils sont déterminés par l'appât d'un misérable gain...

Il ne suffit pas de reprocher au Canadien ses lottes pendant trois années contre les doctrines de M. Cauchon, il faudrait dire quelles étaient ces doctrines...

Comte de Montmorency.—M. Cauchon, réélu lundi par acclamation, à ce comté, fut suivi au retour par un cortège nombreux d'électeurs et d'amis de Québec...

Comte de Vercheres.—Une dépêche télégraphique de Montréal annonce qu'hier, jour fixé pour la nomination des candidats à ce comté...

Sentence de mort.—Méthuc Gleason, jeune homme de 17 ans, a été convaincu de meurtre aux dernières assises de Toronto, et condamné à être pendu le 28 mars.

Immense voie de fer projetée.—On a commencé en Australie la construction d'un chemin de fer qui aura 1000 milles de longueur et qui doit relier entre elles les trois colonies de l'Australie méridionale...

Sans doute, nous n'avons pas aimé que M. Cauchon repoussât, nous le non de "socialistes", ceux que nous savions ne pas l'être; et c'est par un sentiment égal de justice que nous n'aimons pas maintenant à "repousser" avec le Pays, M. Cauchon...

à titre d'amis du peuple et lorsque rien, pas même l'incapacité apparente de ce journal, n'autorisait à les envisager sous un autre aspect.

Quand nous avons affirmé, et, du moins, donné clairement à entendre, que l'administration actuelle est favorable à "tout progrès politique le plus ample, ou harmonie avec les besoins publics et les possibilités de la législation"...

En promettant un appui général à la coalition de septembre, M. Cauchon n'a-t-il pas intimé qu'il s'opposerait aux seules mesures de réforme qui formeraient ostensiblement la base de cette coalition? Et qui vous assure qu'il arrivait au pouvoir M. Cauchon ait modifié ses vues sur la question du conseil législatif, par exemple?...

He bien! oui, dès que M. Cauchon aura fait connaître ce qu'il entend concéder ou refuser à des "mesures de réforme," vous serez alors en état d'apprécier et d'émettre un avis éclairé; veuillez toutefois, en attendant, nous épargner vos conjectures, qui ne prouvent rien, et qui prouvent assurément contre vous, si elles ont le sort de vos suppositions répétées et autant de fois démenties à l'égard des autres ministères.

Dans notre dernier numéro, nous avons fait comprendre au Pays quelles sont les modifications que peut, ou plutôt, que doit occasionner, de part ou d'autre, éventuellement, une reconstitution de cabinet. S'il arrivait donc, au rebours de toute vraisemblance, que les collègues de M. Cauchon et lui, ne s'entendissent pas au sujet des "réformes," on sait alors ce que produirait ce dissentiment, et le Pays n'aurait aucune raison de gémir sur les "réformes," au cas d'une dissolution ministérielle.

Un fait, pour aujourd'hui, vous répond victorieusement: c'est que M. Cauchon n'a jusqu'ici sa qualité de ministre, contrecarré en aucune manière les "mesures" dont le véritable pays attend la réalisation, et que vos reproches à cette enseigne portent sur un fondement imaginaire.

Mais le Pays aime à se fourvoyer, il ajoute: "Qui vous dit que M. Cauchon n'a pas contracté une alliance pure et simple avec l'élément conservateur du Haut-Canada, comme il n'a cessé de le prêcher sur les toits (en style ordinaire, dans son journal) depuis 1851?"

Avec de tels échantillons de sa droiture dans les attaques qu'il dirige contre le Canadien, le Pays a véritablement bonne grâce à se récrier, comme il le fait, sur l'abaissement du journalisme. Heureusement pour la vérité, les conclusions du Pays à cet égard n'ont pas une valeur plus grande que celle des prémisses dont elles découlent.

Comte de Montmorency.—M. Cauchon, réélu lundi par acclamation, à ce comté, fut suivi au retour par un cortège nombreux d'électeurs et d'amis de Québec, qui parcoururent triomphalement les rues de la cité, avant de le reconduire à sa demeure.

Comte de Vercheres.—Une dépêche télégraphique de Montréal annonce qu'hier, jour fixé pour la nomination des candidats à ce comté, la majorité des électeurs présents fut décidément favorable à M. Cartier. Ce premier résultat, à la suite des intrigues ourdies dans le comté par messieurs les démocrates ou leurs agents, est de bon augure.

Sentence de mort.—Méthuc Gleason, jeune homme de 17 ans, a été convaincu de meurtre aux dernières assises de Toronto, et condamné à être pendu le 28 mars.

Immense voie de fer projetée.—On a commencé en Australie la construction d'un chemin de fer qui aura 1000 milles de longueur et qui doit relier entre elles les trois colonies de l'Australie méridionale, de Victoria et de Sydney. Au rapport du gouverneur de l'Australie méridionale, sir Henry Young, qui en a exposé le plan, cette entreprise coûtera pas moins de dix millions de louis, et cette somme serait procurée par un emprunt sous la garantie du gouvernement impérial.

INCORVENIENT DE LA PITIE POUR LES ESCLAVES EN AMERIQUE.—Un citoyen des Etats-Unis, S. M. Booth, a été condamné le 22 janvier, à Milwaukee, à une amende de mille dollars et à l'incarcération pendant un mois pour avoir tenté de favoriser l'évasion d'un esclave.

THE MESSAGE.—La revue hebdomadaire que publiait sous ce titre M. W. L. Mackenzie, a cessé de paraître. Cette publication, recommandable parfois dans sa partie littéraire, abondait en articles originaux dans lesquels s'exhalait en récriminations passionnées et souvent injurieuses, la haine du rédacteur contre le catholicisme et le mépris des institutions politiques de son pays qu'il professait encore hautement.

(Pour le Canadien.)

COUP D'ŒIL SUR LE SAGUENAY.

COLONISATION DU LAC SAINT-JEAN. Grande-Baie, 30 janvier 1855.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de me servir de la voie de votre journal pour ajouter quelques observations aux renseignements aussi précieux qu'intéressants que vous avez donnés, dans votre feuille du 24, sur les terres cultivables du Haut-Saguenay.

En effet, monsieur le rédacteur, en arrivant au lac Saint-Jean, on s'étonne de voir une aussi belle portion de notre pays demeurée inculte jusqu'à ce jour. Pour ma part, je vous avoue que je ne puis comprendre comment on n'a pas encore su profiter des avantages immenses qu'offre la colonisation du lac Saint-Jean.

Je me rappelle que, les premières années que je suis venu me fixer ici, plusieurs colons étaient obligés de s'armer pour repousser des employés de la compagnie du Nord-Ouest, envoyés pour les empêcher d'établir sur les bords de la rivière Saguenay. L'époque où les premiers colons étaient allés forcer de défendre leurs terres aux armes à la main, n'est pas très reculée, puisqu'il n'y a qu'une dizaine d'années que je suis fixé en cet endroit.

Je me rappelle que, les premières années que je suis venu me fixer ici, plusieurs colons étaient obligés de s'armer pour repousser des employés de la compagnie du Nord-Ouest, envoyés pour les empêcher d'établir sur les bords de la rivière Saguenay.

Avec de tels échantillons de sa droiture dans les attaques qu'il dirige contre le Canadien, le Pays a véritablement bonne grâce à se récrier, comme il le fait, sur l'abaissement du journalisme.

Comte de Montmorency.—M. Cauchon, réélu lundi par acclamation, à ce comté, fut suivi au retour par un cortège nombreux d'électeurs et d'amis de Québec, qui parcoururent triomphalement les rues de la cité, avant de le reconduire à sa demeure.

Comte de Vercheres.—Une dépêche télégraphique de Montréal annonce qu'hier, jour fixé pour la nomination des candidats à ce comté, la majorité des électeurs présents fut décidément favorable à M. Cartier.

Sentence de mort.—Méthuc Gleason, jeune homme de 17 ans, a été convaincu de meurtre aux dernières assises de Toronto, et condamné à être pendu le 28 mars.

Immense voie de fer projetée.—On a commencé en Australie la construction d'un chemin de fer qui aura 1000 milles de longueur et qui doit relier entre elles les trois colonies de l'Australie méridionale, de Victoria et de Sydney.

Pont été pendant un grand nombre d'années. Je suis intimement convaincu, Monsieur le rédacteur, que, s'il était possible à notre gouvernement d'acquiescer quelques mille louis seulement à l'œuvre si patriotique de la colonisation, en fournissant les premiers frais d'établissement à ceux qui n'ont pas les moyens d'ouvrir des terres, je suis convaincu, dis-je, que cette dépense serait amplement compensée, au bout de quelques années, par les avantages incalculables qu'en retirerait le pays sous le rapport des denrées alimentaires qui abonderaient dans ces villages.

Quel bon moyen de conserver notre nationalité en engageant le peuple à s'emparer du sol pendant qu'il est temporellement, et en empêchant le grand nombre de nos travailleurs canadiens d'aller porter à l'étranger leur force et leur industrie. Puisqu'on facilite, au moyen des voies ferrées, la sortie du pays à tous ceux qui n'y trouvent pas ce qu'il leur faut, n'est-il pas juste que l'on procure à ceux qui sont attachés à leurs foyers les moyens d'y vivre aussi bien qu'ailleurs?

NOUVELLES D'EUROPE.

PAR L'ASIA.

Nous donnons aujourd'hui la suite du bulletin télégraphique dont nous n'avons donné qu'un extrait mercredi.

Le général était que lord Palmerston n'acquiescerait pas aux conditions du 9 décembre. Conséquemment, le comte Derby n'était point en mesure de constituer un ministère assez fort.

On a dit en fin nombre plusieurs autres touchant lord Palmerston, lord John Russell, et, en définitive, lord Lansdowne, comme chefs d'une nouvelle administration.

Les deux chambres s'ajourneront de mardi à jeudi, le 17 février.

Quand elles se réuniront, lord Aberdeen annonça la démission des ministères. Le duc de Newcastle entama des explications pour sa propre défense, et le comte Derby informa la chambre que la Reine l'avait invité à former un ministère, qu'il ne pouvait y réussir.

On a vu dans le cabinet. Le public est dans une grande anxiété.

On est inquiet de savoir ce que fera l'Autriche après cet échec qui empêche l'Empereur d'Autriche d'avoir, comme il s'y était attendu, le commandement de l'armée fédérale.

La Prusse se prépare pour l'action.

La demande qu'a faite la France d'un passage pour une portion de l'armée française à travers la Prusse, a été rejetée.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

de ces espérances qu'on foudroyait sur ce dernier effort diplomatique s'est évanoui, pour tous ceux qui n'avaient pas un optimisme invétéré.

Si la situation ne tend pas à se dénouer, elle a du moins le mérite de se dessiner nettement. Elle peut désormais se définir en quelques mots: L'Autriche fait chaque jour un pas de plus dans le sens des puissances occidentales; La Prusse s'en éloigne sans cesse davantage; La Russie, voyant le leurre de ses prétendues concessions décevoir, se prépare à masquer levé pour une lutte formidable, tout en affectant encore de parler de paix, pour ne point se donner à elle-même un démenti trop soudain.

Quelques lignes empruntées à une correspondance de Berlin du 17 janvier, résumant cette position avec une pittoresque énergie: "Il n'est pas ici—écrit-on—un enfant de dix ans qui croie au czar l'intention d'accéder à des conditions tendantes à restreindre sa puissance ou son influence, ou à laisser s'échapper sa proie ottomane. Nul ne croit non plus que le cabinet prussien, tant qu'il sera sous l'influence du parti dominant, veuille soutenir des mesures contraires à la volonté, au désir ou aux projets de son allié moscovite."

Il y aurait autant d'aveuglement que de stupidité à attendre des résultats plus favorables d'une part ou de l'autre. De telle sorte que plus tôt finira la comédie diplomatique, surtout à Berlin, et mieux cela vaudra. Elle a déjà dépassé la mesure de ce que les braves Français appellent comédie larmoyante. Si elle continuait, elle prendrait un caractère encore plus pitoyable.

C'est la vérité, débarrassée de tous ses déguisements diplomatiques. Cette vérité ne se trouve plus seulement, du reste, dans les lettres particulières; elle commence à se montrer ouvertement dans les journaux réputés pour être les organes plus ou moins directs des gouvernements allemands.

Les alliés du 2 décembre—dit la Gazette de Foss (de Berlin)—ne voulant pas admettre la Prusse aux conférences de Vienne, en sa qualité seulement de grande puissance, sans qu'elle ait adhéré au traité, le comte d'Armin a remis au comte de Buel une protestation contre tout ce qui pourrait être fait sans la participation du cabinet de Berlin, et l'on suppose qu'une protestation semblable a été adressée à Paris et à Londres."

De son côté, la Gazette de Cologne dit: "Si les trois puissances ont semblé accéder aux propositions de M. de Gortschakoff, c'était pour forcer la Prusse à prendre un parti décisif. On est résolu à ne pas permettre à une grande puissance si voisine de la Russie de rester neutre en voyant meins des puissances de second ordre envoyer un corps auxiliaire dans la Crimée..."

On a vu dans le cabinet. Le public est dans une grande anxiété.

On est inquiet de savoir ce que fera l'Autriche après cet échec qui empêche l'Empereur d'Autriche d'avoir, comme il s'y était attendu, le commandement de l'armée fédérale.

La Prusse se prépare pour l'action.

La demande qu'a faite la France d'un passage pour une portion de l'armée française à travers la Prusse, a été rejetée.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

nos forces, on embarque actuellement une 9e division. Le général Cour, appelé au commandement de cette division, est parti de Marseille le 18 avec une partie de ses troupes. Il suivra ainsi de près les généraux Niel et Ulrich, qui ont déjà une partie avec les 2,000 hommes de la garde et quelques autres détachements.

Divers paquebots français et anglais sont en route dans le port de Marseille, prêts à continuer les expéditions. La frégate à vapeur le Darian a fait route de Toulon le 15 avec 7,000 hommes; le vaisseau le Louis XIV doit aussi partir de Toulon, avec un nombre plus considérable de passagers militaires, et se diriger sur la Crimée.

Quelques lignes empruntées à une correspondance de Berlin du 17 janvier, résumant cette position avec une pittoresque énergie: "Il n'est pas ici—écrit-on—un enfant de dix ans qui croie au czar l'intention d'accéder à des conditions tendantes à restreindre sa puissance ou son influence, ou à laisser s'échapper sa proie ottomane. Nul ne croit non plus que le cabinet prussien, tant qu'il sera sous l'influence du parti dominant, veuille soutenir des mesures contraires à la volonté, au désir ou aux projets de son allié moscovite."

Il y aurait autant d'aveuglement que de stupidité à attendre des résultats plus favorables d'une part ou de l'autre. De telle sorte que plus tôt finira la comédie diplomatique, surtout à Berlin, et mieux cela vaudra.

C'est la vérité, débarrassée de tous ses déguisements diplomatiques. Cette vérité ne se trouve plus seulement, du reste, dans les lettres particulières; elle commence à se montrer ouvertement dans les journaux réputés pour être les organes plus ou moins directs des gouvernements allemands.

Les alliés du 2 décembre—dit la Gazette de Foss (de Berlin)—ne voulant pas admettre la Prusse aux conférences de Vienne, en sa qualité seulement de grande puissance, sans qu'elle ait adhéré au traité, le comte d'Armin a remis au comte de Buel une protestation contre tout ce qui pourrait être fait sans la participation du cabinet de Berlin, et l'on suppose qu'une protestation semblable a été adressée à Paris et à Londres."

De son côté, la Gazette de Cologne dit: "Si les trois puissances ont semblé accéder aux propositions de M. de Gortschakoff, c'était pour forcer la Prusse à prendre un parti décisif. On est résolu à ne pas permettre à une grande puissance si voisine de la Russie de rester neutre en voyant meins des puissances de second ordre envoyer un corps auxiliaire dans la Crimée..."

On a vu dans le cabinet. Le public est dans une grande anxiété.

On est inquiet de savoir ce que fera l'Autriche après cet échec qui empêche l'Empereur d'Autriche d'avoir, comme il s'y était attendu, le commandement de l'armée fédérale.

La Prusse se prépare pour l'action.

La demande qu'a faite la France d'un passage pour une portion de l'armée française à travers la Prusse, a été rejetée.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

Le ministre de la police turque, Hayred-dine-Pacha, vient d'être destitué et envoyé comme gouverneur à Salonique.

MAISON COMMERCIALE, (COMMERCIAL HOUSE), PLACE DU MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer que ses IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER sont presque terminées, il a maintenant à soumettre à l'examen du public un FONDS immense de

MARCHANDISES SECHES ANGLAIS, ETRANGERES, DE FANTAISIE ET D'ETAPE.

convenable pour le commerce d'automne et d'hiver, lequel comprend une grande variété de MODS NOUVELLES et les meilleures marchandises des marchés anglais et étrangers. Ces effets sont tous marqués à des PRIX RÉDUITS, comme il le faut pour maintenir la réputation actuelle de la MAISON COMMERCIALE comme étant de

25 à 40 pour cent plus bas dans ses prix

que les autres maisons de Québec. Cet avantage important pour le public, le soussigné est prêt à le offrir par suite des grandes facilités qu'un séjour permanent près des marchés européens lui donne, d'effectuer de bons achats, et de son principe de ne vendre qu'au comptant, ce qui le soustrait à la nécessité de l'avance considérable au taux du cent, que l'on exige pour couvrir les risques de la vente à crédit.

On continue d'ADHÉRIER STRICTEMENT au système de ne faire QU'UN PRIX, et le prix étant marqué en traits lisibles sur chaque article, la personne la moins expérimentée peut acheter avec confiance et sans avoir à craindre qu'on lui en impose à raison de son inexpérience à juger.

Une énumération des articles du Fonds dépasserait de beaucoup les limites d'un avertissement, mais ceux que l'on trouve indiqués plus bas étant les principaux des différentes classifications, on en indiquera avec assez d'exactitude l'étendue et la variété :

EN ÉTOFFES À TOILETTES D'HIVER POUR LES DAMES:—Un grand assortiment de Casimires français et anglais, Colours, Draps de Paramatta, Draps de Merinos Lanas, Articles frappés et travaillés en broderie, Moires, Etoffes lustrées, Draps d'Alpaca, d'Orléans, etc., etc.

POUR TOILETTES DU SOIR:—Une grande variété de Tissus, Baruges, Mousselines unies et ornées de fleurs, etc., etc.

CHALES:—Oblongs et carrés des meilleurs Laines écossaises, Galas, Viennas, Thibet, Paisley, etc., etc. BONNETTERIE de toute description, Gants, Corsets, Mousselines travaillées, Chemisettes, Chemises de toilette, Collets, Fausses Manches, Rabans, Fleurs, Corlons à lacer, etc., etc.

MERCERIES et CORDONNETS en grande variété. LE DÉPARTEMENT DES MODÉS est amplement pourvu de Velours, Peluche, etc., etc.

Un grand assortiment de MANTES et MANTILLES euphoniques pour l'automne et l'hiver, en Velours Moires, Draps noirs, Tweeds, Drap de Vienne, etc., etc., une grande variété de POLKAS DE LAINE TRICOTÉE.

LE DÉPARTEMENT DES ARTICLES D'EMMÉNAGEMENT sera jugé digne d'attention de la part des maîtres de hotels, de maisons de pension, et des chefs de famille, etc., comprenant, comme tel est le cas, un immense fonds d'Articles supérieurs en Toiles à Table, à Serviettes, à Draps de lit, Couvertes, Flanelles, Courtoisiers, Tapis de table et de pied, Droguets et Nattes, Rideaux de mousseline brodée, Damas, etc.

LE DÉPARTEMENT DES DRAPS est largement pourvu des qualités choisies des marchés de l'ouest de l'Angleterre et d'Allemagne, tels que superfins, noirs, bleus et à tassis molles, de castor, pilote, à peau d'ours Whitney, de Lyon, Casimires, Doshkins, Tweeds, Cachemires, Vêtements unis et de fantaisie, etc., etc. Bra celiets, Cravates, Ceintures, Pantalons, etc., etc.

Chemises blanches et de couleur unies et de fantaisie, taillées sur patrons les plus nouveaux et le plus en vogue.

AUX PRIX LES PLUS BAS MARQUÉS EN CARACTÈRES LISIBLES SUR CHAQUE ARTICLE. PATRICK ONEIL.

Commercial House, 13 novembre 1844.

BATISSES MONTCALM A LOUER. LES Nos 1, 3, 5 et 7 de ces deux grandes MAISONS EN BRIQUES, maintenant complètes, situées RUE ST-AMABLE, à environ cinq minutes de marche de la porte St-Louis. Loyer: 232 par année.—S'adresser à

A. JOSEPH, 61 Québec, 12 février 1855.

A VENDRE: QUATRE TERRES de 90 arpents chaque dont une grande partie est défrichée, et situées dans la première concession de la seigneurie de Bourglinois, paroisse de Saint-Raymond, étant les nos 19, 20, 21 et 22 sur le chemin qui conduit à la rivière Sainte-Anne.

P. A. SHAW, Notaire, Rue Saint-Pierre, Québec, 9 février 1855.

A LOUER, POUR UNE OU PLUSIEURS ANNÉES, Avec possession immédiate si on le désire: CETTE SUPERBE MAISON en pierre et en brique, située au coin des rues Saint-Paul et Saint-Anatole, récemment occupée par W. S. Henderson, auteur.—S'adresser sur les lieux à

F. MARTINEAU, Québec, 9 février 1855.

MAISON A VENDRE: A VENDRE UNE MAISON en bois à quatre étages, située dans la rue Craig, près du Pont. Pour les conditions s'adresser au propriétaire, sur les lieux.

PIERRE GILMOUR, Québec, 7 février 1855.

MAISON A VENDRE. CETTE magnifique MAISON à deux étages, avantageusement située pour le commerce, vis-à-vis et au sud de l'église de SAINT-MICHEL, avec cave, hangar, latrine, jardin, etc. Le premier étage de la maison renferme 6 appartements et le second quatre. Pour plus amples informations, s'adresser, sur les lieux, à la propriétaire soussignée,

ESTHER CORRIVEAU, Québec, 9 février 1855.

ACTE SEIGNEURIAL de 1854 AVEC TABLE ALPHABÉTIQUE. Et contenant la substance des précédés de la Convention Anti-Seigneuriale de Montréal:

PRIX, 30 SOUS. 12 CHELINS LA DOZAINE.

A vendre à la LIBRAIRIE CANADIENNE, et par M. THÉO. BÉGIN, agent spécial, 8, rue Saint-Joachim Haute-Ville, Québec, 5 février 1855.

Les journaux français sont priés de publier pendant un mois, l'annonce ci-dessus.

EN DROITURE DU HAVER. LES importateurs de marchandises par le Havre sont informés que la barque bien connue le PARAGON, sous le commandement de M. J. COTTEY maître, y prendra un chargement pour Québec et Montréal, en mars prochain, en procurant l'avantage d'un transport direct pour telles marchandises, conformément aux ordres que l'on adressera sur ce vaisseau. Le PARAGON appareillera le ou vers le 1er avril.

C. BROCKLESBY & Co. Québec, 31 janvier 1855.

Le soussigné informe ses amis de la campagne et de la ville, et le public en général, qu'il a à vendre une composition toute récente pour préserver des mites toutes sortes de pelletteries, draps, étoffes, etc., etc.

A vendre chez LOUIS GENEST, à Saint-Isidore, et OLIVIER GIROUX, pharmacien, Haute-Ville, Québec, et à son magasin, à Saint-Roch, rue du Pont, et chez CHRISTE, SERRAVALLO, Basse-Ville.

Il sera fait une deduction raisonnable aux personnes qui acheteront en gros. LOUIS GENEST, 31 janvier 1854.

BANQUE DE QUÉBEC. CETTE BANQUE A BESOIN D'UN COMMIS. Elle exigera des cautions. Les offres de services, que l'on recevra jusqu'au 16 du présent, devront comporter les noms des personnes se portant cautionnaires.

C. GETHINGS, Caissier, Québec, 2 février 1855.

Peter Poulin, HORLOGER, No 35, RUE SAINT-JEAN, COIN DE LA RUE SAINTE-URSULE, HAUTE-VILLE Québec, 29 décembre 1851.

EAU-DE-VIE. 10 BARRIQUES Marret, et 5 BAU-DE-VIE 5 de bonne ordinaire. A vendre par RYAN, BROTHERS & Co. Québec, 10 janvier 1855.

ON A BESOIN de CHAMBRES meublées ou non meublées, avec PENSION, pour un monsieur et un enfant. S'adresser à ce bureau. Québec, 26 janvier 1855.

CLARET. QUELQUES barriques de CLARET ST-JULIEN supérieur, en fût et en bouteille, à vendre par RYAN BROTHERS & Co. Québec, 30 juin 1854.

Aux Electeurs des Comtés Unis de Chicoutimi et de Tadoussac.

MESSIEURS, L'AUTOMNE dernier, après avoir été nommé pour vous représenter en Parlement, je n'hésitai pas, avec votre consentement, et en rejoignant à cet honneur en faveur de l'honorable M. Morin, et je le fis avec plaisir dans l'espérance que ses services auraient pour vous plus d'utilité que ses années, et que son expérience et son influence personnelle vous assureraient l'aide et l'encouragement dont vous éprouviez tant le besoin au commençant à exploiter les ressources de ces nouveaux comtés.

La courte session qui suivit et dont les travaux se limitèrent aux affaires spéciales, jointe à l'élevation actuelle de l'honorable M. Morin au banc judiciaire, nous a dégoûtés de ces espérances, et me ramène devant vous comme candidat à l'honneur de vous représenter.

Vous ne pouvez mettre en doute l'intérêt profond que je prends à l'avancement et à la prospérité de ces comtés. J'ai demeuré avec vous pendant les neuf années dernières et je suis familier, nécessairement, avec leurs besoins, comme avec leurs ressources. Si vous m'élisez, j'aurai pour tâche de travailler avec zèle à pourvoir aux nécessités de l'un et au développement de l'autre.

J'entrerais dans l'assemblée avec une indépendance entière, mais avec la disposition de procurer tout le bien local possible à ces comtés comme à la province en général. En dehors des factions, j'appuierai toujours le gouvernement à l'endroit des bonnes mesures. Je regarderai le ministère actuel comme ayant droit à mon adhésion et à mon concours, et j'espère posséder longtemps l'avantage de le lui accorder.

Dans l'attente de vous adresser de vive voix la parole sous peu de jours, J'ai l'honneur de continuer d'être, Votre obéissant serviteur, DAVID B. PRICE.

Québec, 9 février 1855.

INSTITUT CANADIEN. SÉANCE LITTÉRAIRE A L'HOTEL-DE-VILLE.

La direction de l'Institut Canadien a l'honneur de l'informer le public que la quatrième soirée de M. E. de FENOUILLÉ, aura lieu, dans la salle ordinaire de l'Hotel-de-Ville, SAMEDI 17 février courant, à 7 heures à trois heures du soir.

L'étude de M. E. de Fenouillé portera dans cette soirée sur le poète ANDRÉ CHENIER. Pour la Direction, Le Secrétaire, G. VERRÉT.

Québec, 14 février 1855.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public en général qu'il tient MAISON DE PENSION à Saint-Anne de la Pointe-Lévy, près de l'église et du collège; il aise espérer que le bon ordre observé dans son établissement et les soins donnés aux voyageurs lui mériteront l'encouragement de ses concitoyens. Il est pourvu d'une bonne cuisine, et des serviteurs entendus donnent des soins particuliers aux chevaux des voyageurs.

JOS. DIONNE, Ste-Anne de la Pointe-Lévy, 14 fév. 1855.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT. Le soussigné vient d'ouvrir un atelier où il se charge de fabriquer des engins à vapeur et des machines à moulin et appareils hydrauliques, chaudières de toutes grandeurs, et autres machines, à des prix des termes libéraux. Par sa ponctualité à remplir les ordres dont on voudra bien le favoriser, il espère mériter une part du patronage public. S'adresser, à la Pointe-Lévy, à son domicile, qui est à proximité de Julien Chabot, écuier, au passage.

IGNACE GAGNON, 3m Pointe-Lévy, 14 février 1855.

100 piastres au Fonds Patriotique. Le soussigné contribuera pour la somme ci-dessus au Fonds Patriotique, à mesure qu'il recevra des souscriptions. Les billets de TABLEAUX, dès que les BILLETTS auront été vendus. Les personnes désireuses de se procurer des billets, voudront en faire la demande sans retard, afin que le tirage puisse immédiatement avoir lieu.

H. OWEN, Rue St-Jean, hors des murs. Québec, 12 février 1855.

TRAVAUX PUBLICS. On recevra des SOUMISSIONS à ce bureau jusqu'au MARDI, le 20 du présent, pour la CONSTRUCTION de PILLIERS, à être faits dans les ENTRIES au bas des canaux de Cornwall et de Beauharnois, et dans l'entrée au haut du canal de Lachine; et aussi pour creuser la partie du canal Lachine qui se trouve dans le roc, suivant les plans et spécifications que l'on peut voir aux bureaux des canaux de Lachine, Beauharnois et Cornwall, le ou après le 10 du présent mois.

Les soumissions devront être adressées "au commissaire en chef des Travaux Publics," et en double exemplaire, respectivement, et devront donner les noms de deux personnes responsables se portant cautions pour la due exécution du contrat.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Québec, le 3 février 1855.

AVIS. EST par le présent donné que M. JOSEPH ALLARD a été appointé Inspecteur des Poids et Mesures, aux lieux et place de THOMAS WILKINS, résignant.

J. M. LEMOINE, Inspecteur du Revenu. Bureau de l'Inspecteur du Revenu, Québec, 12 février 1855.

POIDS ET MESURES. LE BUREAU des POIDS ET MESURES a été TRANSPORTÉ au BUREAU de LA PÊSÉE, MARCHE SAINT-PAUL. S'adresser à

JOSEPH ALLARD, Québec, 12 février 1855.

Compagnie de Navigation entre Québec et Trois-Pistoles. AVIS EST par le présent donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des Actionnaires de la dite Compagnie aura lieu au bureau du soussigné, aux chambres St Laurent, rue St-Pierre, MARDI, le SIXIÈME jour de MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi.

Par ordre, JOHN LAIRD, Agent. Québec, 12 février 1855.

PENSION DEMANDÉE. PAR UN JEUNE MONSIEUR, dans une famille française respectable, dans et près de la Haute-Ville. S'adresser, spécifier les termes, etc., à M. C. au bureau de ce journal.

Québec, 9 février 1855.

BUREAU convenable à un avocat à louer, dans la maison du soussigné, rue Des Jardins, Quartier Saint-Jules.

ED. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 2 février 1855.

VENTES PAR ENCAN.

VENTE AU COMPTE DES ASSUREURS. Par encan sera vendu, LUNDI MATIN le 19 du courant, à ONZE heures du matin, aux magasins de M. H. S. SCOTT, Haute-Ville:

H. S. S. No 184.—UN boucaut QUINCAILLERIE, Q. Q. contenant: Serrures, Boucles, etc., délaqué dans un état endommagé du vapeur Sarah Sands, venant de Liverpool à Portland. A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 16 février 1855.

Par encan sera vendue, JEUDI matin, le 22 du courant, à la Bourse (Exchange), pour le compte de qui il appartiendra:

LA COQUE du brigantin CLIPPER, de 132 70-3500 tonnes. PATRICK MERRITT maître, tel qu'il est ou était échoué, avec sa Sèche, dans la paroisse Saint-André, comté de Kamouraska, avec ses mâts, espars, voiles, menues et courantes et dormantes, chaloupes, etc., etc. La vente à ONZE heures. A. J. MAXHAM, E. & C. Québec, 14 février 1854.

Pouvoirs d'Eau considérables et Terrains à bâtir. Chutes de la Chaudière.—Cité de l'Ottawa.

AVIS est par le présent donné que certains LOTS A BATISSES et à MACHINES HYDRAULIQUES, sur les ÎLES de CHAUDIÈRE, VICTORIA et ALBERT, aux CHUTES de LA CHAUDIÈRE, sur la rivière Ottawa, dans le voisinage immédiat de la cité d'Ottawa, seront VENDUS PAR ENCAN PUBLICS au BUREAU des BOIS de LA COURONNE, dans la cité de l'Ottawa, (cité-avant Bytown), MARDI, le PREMIER JOUR de MAI prochain, à DEUX heures.

Assesoirment à la vente des différents lots à constructions hydrauliques sera LOUÉ un POUVOIR d'EAU suffisant pour faire tourner de quatre à dix Meules de Moulin ou autre appareil équivalent, au choix du locataire.

Une carte indiquant le nombre et la position des lots dont la vente est maintenant proposée, avec un mémoire contenant explication des termes et conditions de la vente, du bail du POUVOIR d'EAU, etc., etc., peut être vue au bureau ci-dessus désigné, dans la cité d'Ottawa, au Bureau du canal de Lachine, à Montréal, et à ce bureau, où toute autre information désirable peut être obtenue.

Par ordre, THOMAS A. BEGLY, Secrétaire des Travaux Publics. Département des Travaux Publics, Québec, 6 février 1854.

LETTRES NON RÉCLAMÉES. LISTE DES LETTRES Qui restent au Bureau de la Poste de Québec depuis le 15 février 1855, etc., etc.

(Si les lettres suivantes ne sont pas retirées dans l'espace de six semaines de cette date, elles seront envoyées au "bureau des lettres mortes" (Dead Letter Office).)

N. B.—Les personnes qui s'informeront d'aucune de ces lettres, sont respectueusement priées de demander: "Lettres annoncées."

Bézant, Mr. Borgevin, Alex. Beaubien, Gabriel Beaumont, Michel Bérubé, Ouisford Barette, Joachim Benoit, Pierre Beaus, Joseph Bédard, Léon Blais, Marie-Françoise Carrier, Théodore Cloutier, Fabien Caron, Michel Corrivault, Pierre Denis, Joseph Déverennes, Amable Dion, V. François Duval, Alexis Fréchette, Xavier Francœur, M. Farnand, Alexandre Goulette, Pierre Goupille, Veuve Marie Gingras, Edward Hamel, Charles Jreussell, George Langoud & Co., Messrs. Leclerc, Jos. Labonie, Frs. Moricette, Mr. Morin, Guffond Paquet, Ferdinand Pelletier, François Paré, Frisquet Russell, Eliza Rousseau, Jude Simart, Théophile St. Hilaire, Louis Trudel, J. Trudel, Bart. Trudel, Mr. Therrien, Ed. Therrien, Mr. Visina, Jean Bte. 16 fév. 1855.

GRANDE RAFFLE PAR SOUSCRIPTION. 53 PRIX, estimés valoir \$1724, parmi lesquels on se trouve quatorze PRIZES à l'usage de la ville de Québec, et un superbe HORIZONTE à MÉCANISME et à RÉPÉTITION, et autres objets de salon.

On peut se procurer des CATALOGUES et des BILLETTS et voir les articles au magasin de M. H. OWEN, rue St-Jean (en dehors des murs).

P. S.—On conduira le tirage de la même façon que l'an dernier, laquelle satisfait pleinement. Québec, 12 février 1855.

AVIS. Bureaux de l'Exposition de Paris. LE PUBLIC est informé que le délai pour la RÉCEPTION DE L'ESSAI SUR LE CANADA, est prorogé jusqu'au 25 du courant. Les compétiteurs doivent faire parvenir leurs Essais pour la date précise du 25 février.

Par ordre, J. C. TACHÉ, Secrétaire. Québec, 9 février 1855.

LA COMPOSITION D'ANOLE à BARGE DE BOGLE change en vrai plaisir l'opération d'ordinaire et désagréable de se raser.

L'HÉRÉTIQUE de BOGLE fait disparaître les boutons et les rougeurs du visage dans le moins de temps possible, et est reconnu le meilleur article qui existe pour embellir le teint.

A vendre en gros et en détail chez W. ROGUE, 277 Washington street, Boston, E. U. Aussi chez M. BOWLES, MUSSON, ARDOUIN et WRIGHT à Québec. Et chez tous les Droguistes et Parfumeurs de Canada, des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Québec, 4 septembre 1854.

MARIÉS. Lundi, le 12 du courant, à Notre-Dame de Lévy, par le révérend J. D. Déziel, curé du lieu, sieur Louis-Eugène Parant, marchand de Québec, à Dlle Suzanne Chabot, fille de sieur Julien Chabot.

DÉCÈS. A Lorette, le 15 de ce mois, après 21 jours de maladie seulement, Adjudant-Médecin, enfant d'Alexis Dorval, écuyer, mesureur et inspecteur de bois, âgé de 6 ans et 6 mois.

Le 13 du courant, Marie-Emma, âgée de 13 mois, enfant de F. M. Guay, écuyer, notaire, de la Pointe-Lévy.

A Saint-Augustin, le 11 du courant, Joseph Grenier, âgé de 34 ans, après 6 mois de maladie. Il laisse pour déplorer sa perte une épouse et deux enfants en bas âge, et un grand nombre de parents et d'amis.

Le 14 du courant, à Saint-Roch des Aulniers, d'un coup d'apoplexie foudroyant, dame Marie-Reine Gauthier, épouse d'Amable Morin, écuyer, notaire. Cette vertueuse dame était douée de toutes les qualités qui constituent la femme forte, et elle emporte avec les regrets d'un cœur éploré ceux de toutes les personnes qui ont eu l'avantage de la connaître.

DISSOLUTION. LA SOCIÉTÉ ci-devant existant entre les soussignés sous les noms et raisons de JOHN ANDERSON & Co., a été de ce jour DISSOUTE par consentement mutuel.

Toutes les dettes dues par la ci-devant société seront payées par M. ANDERSON, seul autorisé à collecter celles qui lui sont dues.

JOHN ANDERSON, GEO. RAILTON, Québec, 9 fév. 1855.

AVIS. LES affaires que faisait la ci-devant société John Anderson & Co. seront continuées par le soussigné, sous les nom et raison de

JOHN ANDERSON, Québec, 9 février 1855.

Bureau de l'Inspecteur-Général, DÉPARTEMENT DES DOUANES Québec, 31 Janvier 1855.

AVIS. EST par le présent donné qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, approuver le règlement suivant relatif au raffinage du sucre en consignment; sous l'autorité d'un acte passé dans la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour amender l'acte imposant des droits de Douanes."

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

RÈGLEMENT. 18 VICT. CAP. 5. CLAUSE 8. ATTENDU que par un acte passé dans la session du Parlement Provincial tenu dans la dix-huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé "Acte pour amender l'acte imposant des Droits de Douane," il est entre autres statué qu'il sera loisible au propriétaire ou propriétaires d'établissements pour le Raffinage du Sucre dans cette province, étant importateur ou possesseur de tout sucre, melasse ou autre matière dont on peut tirer le sucre raffiné, de raffiner tel sucre en consignment, pourvu que tel raffinage soit conformément aux Règlements que le Gouverneur Général en Conseil fera et imposera de temps à autre à cet effet; il a plu à Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, conformément à l'autorité du dit acte, faire et prescrire les règlements suivants, savoir:

1. Que le collecteur ou autre officier de Douane à tout port d'entrée de cette Province, peut lever sans paiement de droit au propriétaire de tout tel établissement intérieur, ou sur due entrée d'iceux pour exportation, conformément aux consignations ordinaires. Aucun sucre raffiné ou autre matière provenant du sucre, melasse ou autre matière susdites, ne seront enlèves du dit établissement et lieux de raffinage sans due entrée comme susdit soit pour consommation, déplacement ou exportation, sans paiement de tout droit de Douane légalement dû sur le sucre, la melasse ou autre matière dont le dit sucre raffiné aura été manufacturé, selon que le cas écherra.

2. Qu'avant que l'importateur ou possesseur de tout sucre, melasse ou autre matière susdits ait, pour être raffinés comme susdit, droit d'obtenir la livraison d'iceux, soit au vaisseau lors de leur importation en cette Province pour être transportés immédiatement à l'établissement et lieux de raffinage comme susdit, à l'exception d'aucune maison de Douane de Sa Majesté dans laquelle il auront été emmagasinés, il signera une obligation et fournira deux cautions suffisantes à la satisfaction du collecteur des Douanes, au port où tel sucre, melasse, ou autre matière sont importés ou emmagasinés, sous une pénalité égale deux fois le montant des Droits payables sur le sucre, avec la condition que tout le montant des Droits ainsi payables sur les quantités de sucre, melasse et autres matières ainsi livrées à leur arrivée ou en sortant des magasins de consignment du Gouvernement comme susdit, pour être ainsi raffinées en consignment, sera, dans l'intervalle de six mois de la date de consignment à être ainsi entrées, bien et vairement payé au collecteur des Droits susdites pour le service de Sa Majesté dans cette Province. Et si l'importateur ou possesseur, au lieu de pouvoir obtenir la livraison susdite, entra en consignment au collecteur, pour le service de Sa Majesté comme susdit, une obligation générale, le dit importateur ou possesseur passible d'une amende de £2,000 courant et fournira deux cautions de £1,000 chaque, avec la condition qu'à toute date, si la quantité de sucre brut ou raffiné dans le dit établissement de raffinage ou au magasin, se trouve plus petite que la quantité pour laquelle une obligation ou des obligations pour Droits ci-dessus mentionnés ont été données, elle sera payée.

3. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

4. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

5. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

6. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

7. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

8. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

9. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

10. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

11. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

12. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

13. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle inspection seront payés par l'importateur ou possesseur de tels Sucre, melasse ou autre matière dont le raffinage se fait ainsi en consignment.

14. Et afin de mieux assurer la due exécution des Règlements ci-dessus, les Collecteurs de Douanes, l'Inspecteur ou Tenenr de Magasin ou autre officier de Douane approuvé, au Port où les Marchandises seront ainsi consignées, ou au Port le plus près de l'établissement de raffinage du Sucre, seront à toute époque convenable du jour, libre acc. à ces établissements et lieux de raffinage du sucre, melasse ou autre matière sus-mentionnés, et des frais raisonnables pour telle

